

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/11/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 6

Présents : 4

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 4

Contre : 0

L'an deux mille vingt-quatre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre ARRII

Etaient présents :

M. ARRII JEAN PIERRE, M. BETEILLE ROBERT, M. SERRA JEAN LUC, M. SERRA BAPTISTE

Etai(ent) absent(s) :

M. DESBRIERES ALAIN, M. FIORI GABRIEL

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BETEILLE ROBERT

Date de convocation

25/11/2024

CONVENTION Agence Postale Communale

Date d'affichage

..../..../..

Le Maire ouvre la séance et rappelle à l'assemblée communale que lors du vote du budget primitif 2024 en date du 13 avril 2024, il a été porté en section de fonctionnement au compte 65748 (subvention aux associations) un montant de 100,00 €.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer cette subvention à l'association Cassandre, située à Cargiaca, qui en avait fait la demande.

et publication du :

..../..../..

Considérant que cette association s'occupe de récupérer et de soigner les animaux domestiques en errance, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'allouer cette subvention d'un montant de 100 € à l'association Cassandre.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LORETO DI TALLANO
Le Maire,

